



# Commune de Cugy

Rte de Fétigny 22 A Tél. 026 660 16 92 Fax 026 / 660 70 34 1482 Cugy / FR

**Communes** : Sévaz, Estavayer, Cugy, Montagny, Belmont-Broye et Courtepin  
**Lieux** : 1541 Sévaz, 1470 Estavayer-le-Lac, 1482 Cugy, 1774 Cousset,  
1564 Domdidier, 1784 Courtepin

## Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

### MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

**Pour :**

**L-226396.1 Nouvelle ligne mixte HT entre Estavayer et Villarepos**

La demande d'approbation des plans susmentionnés a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Groupe E SA, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot

**Les dossiers sont mis à l'enquête du 19.05.2017 au 17.06.2017**

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projet  
Route de Montena 75  
1728 Rossens

Cugy, le 19.05.2017